

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS

\*\*\*\*\*

Séance du 5 septembre 2022

\*\*\*\*\*

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	7

Objet de la Délibération :

**Convention financière pour le remboursement d'un emprunt par la com com au bénéfice de la commune**

L'an deux mille vingt deux

Le lundi 5 septembre

A 18 heures trente, le Conseil municipal de la commune de Saint-Pierre Dels Forcats, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLANQUE Pierre.

**Présents :** M. BLANQUE Pierre - M. ECHARD Vincent – M. FOURNIER Daniel – M. GAURENNE Claude – Mme GAURENNE Sylvie - Mme INGLES Martine - M. PINEDE Jean-Marie

**Absents excusés :** M. BUL Alain - Mme LINTZ Ghislaine - Mme RODRIGUEZ Noémie

**Secrétaire de séance :** M. PINEDE Jean-Marie

**Date de convocation :** 31/08/2022

2022 / 030

**Extrait du registre**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles, L5211-5 et suivants ;

**VU** l' instruction budgétaire et comptable M14 ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Commune des Pyrénées Catalanes du 23 janvier 2017 validant le transfert de la compétence « équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Saint Pierre dels Forcats du 29 novembre 2019 autorisant la signature du protocole transactionnel ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Commune des Pyrenees Catalanes du 9 décembre 2019 validant le protocole transactionnel ;

**VU** le prêt de la com com auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, le 7 décembre 2012 pour une durée de 15 ans correspondant au montant initial de 350 000,00 €, taux d'intérêt fixe de 3,95%, portant respectivement la référence n° 1235276 se terminant respectivement le 7 décembre 2027 ;

**CONSIDERANT** que le prêt portant la référence n° 1235276 correspond pour partie aux investissements pour l'école de Saint-Pierre sur la base de 262 500,00 €, soit une quotepart de 75 % ;

**CONSIDERANT** le restant dû de cet emprunt au 1<sup>er</sup> janvier 2022 représente :

- Prêt CDC n° 1235276 d'un montant de 350 000,00 €, capital restant dû au 01/01 /2022 : 164 71 0,80 € ;

**CONSIDERANT** que suite à une réunion entre les services de la préfecture des Pyrénées-Orientales, de la DGFIP, de la commune de Font-Romeu et de la CDC Pyrénées Catalanes, il a été décidé qu'une convention sera établie pour que la CDC Pyrénées Catalanes puisse rembourser la commune de Saint-Pierre dels Forcats sur la quotepart de l'emprunt relatif à la compétence transférées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**OUI** l'exposé de son Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

... **VALIDE** la convention financière pour le remboursement de l'emprunt n° 1 235276 d'un montant de 350 000 € correspondant pour partie aux investissements pour l'école de Saint-Pierre dels Forcats sur la base de

le remboursement de l'emprunt n° 1 235276 d'un montant de 350 000 € correspondant pour partie aux investissements pour l'école de Saint-Pierre dels Forcats sur la base de

066-216601880-20220905-2022-030-DE

2022 / 030

262 500 €, soit une quote-part de 75%. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le capital restant est de 123 533,10 €, taux d'intérêt de 3,95 %. Soit un montant total de 141 162,43 €, intérêts compris, représentant une annuité de 23 527,07 € à la charge de la CDC Pyrénées Catalanes. La CDC Pyrénées Catalanes remboursera également la commune à hauteur de 23 527,07 € au titre de l'annuité versée par la commune en 2021.

... **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document en ce sens,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,  
Pierre BLANQUE

